

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes. 5 20

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS.  
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.  
Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 492.

LUNDI 31 OCTOBRE ET MARDI 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1831.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 30 octobre.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Comité secret du 29.

La séance est ouverte par un discours de M. le baron de Terbercq en faveur des 24 articles. L'honorable membre déclare qu'il ne leur donne son adhésion que comme cédant à la force.

M. Jamme prononce un discours contre les 24 articles. Il votera pour leur rejet.

M. de Neef. La Pologne a succombé, d'autres insurrections ont été étouffées, et notre pays, victime d'une invasion subite et déloyale, a été ravagé et couvert de désastres.

Cette suite d'événemens a eu pour résultat d'imprimer aux actes de la conférence un caractère de force qu'ils étaient loin d'avoir précédemment; on ne peut donc pas argumenter aujourd'hui de ce que des décisions de la conférence sont restées sans exécution, pour en conclure qu'il en serait encore de même des 24 articles dont nous nous occupons actuellement.

Le changement qui s'est opéré dans la situation politique de l'Europe, me fait craindre que les moyens d'exécution qu'on n'aurait jamais osé employer précédemment contre nous, le seraient aujourd'hui; et alors quelles seraient les suites de notre refus? notre pays exposé de nouveau à tous les malheurs de la guerre, notre crédit et notre commerce peut-être détruits pour long-temps, et par-dessus tout notre indépendance et nos libertés menacées d'être complètement anéanties.

Devant des craintes aussi fortes et une perspective aussi accablante, il ne m'est pas permis de balancer, et quelque pénibles que soient les sacrifices que l'on exige de nous, je me verrai néanmoins forcé de donner mon suffrage au projet de loi qui nous est présenté, espérant d'ailleurs que le roi pourra encore parvenir à obtenir quelques modifications favorables et quelques garanties ultérieures.

M. Hallens parle pour l'acceptation.

E. Rouppe déclare qu'il s'abstiendra de voter.

M. Mary passe en revue ce qui s'est passé depuis la révolution. Il pense que la conférence, qui n'était avant le mois d'août qu'un tribunal conciliateur entre les parties belligérantes, est devenu depuis un arbitre suprême aux décisions duquel il n'est pas donné à la Belgique de résister. Il examine ensuite la question de la dette.

Qu'a demandé la conférence, dit-il, pour régler ce point? Elle a réclamé des deux parties les renseignemens nécessaires pour fixer son opinion. Nous les avons fournis pour notre ancienne dette, y compris celle de l'Autro-belge, ainsi que pour la dette active contractée en commun depuis notre réunion en 1815, mais là se sont arrêtés nos éclaircissemens et dans les pièces à l'appui du ministre des affaires étrangères accompagnant les 24 articles, on ne trouve des renseignemens ni sur le syndicat, ni sur les deux millions dont la Belgique fut déchargée en 1815 pour être reportés sur la France.

L'art. 14 du projet de traité prouve encore l'insuffisance des renseignemens fournis par notre ministère, puisque l'on y dit que la Hollande a exclusivement fait le service de la totalité de la dette active, tandis que celle portée sur le livre auxiliaire à Bruxelles, et s'élevant en capital à près de 12 millions, et en intérêts à 289,000 florins, a été payée par la Belgique. Il ne s'était pas agi davantage de fixer une indemnité de 600,000 florins annuellement pour avoir la libre navigation des fleuves.

L'orateur, après avoir démontré quelles seraient les conséquences du rejet du traité de paix, déclare qu'il y donnera son adhésion.

M. van de Weyer monte à la tribune pour répondre aux questions qui ont été posées hier par M. Rogier. Il annonce, quant à la dette, que M. le ministre des finances présentera un rapport sur cet objet, sur la question de savoir quels moyens aurait le gouvernement de refuser de tenir ses engagements, si la Hollande ne tenait pas les siens, l'orateur répond que le gouvernement doit d'abord fixer ses vues sur la dette, mais qu'il serait dangereux pour le moment de s'expliquer sur un point aussi délicat.

Une longue discussion a eu lieu à la suite de ces explications sur les houillères de Kerkrade; il en est résulté qu'en effet la cession de ces mines à la Hollande serait un préjudice notable pour les mines des environs de Liège; on a rappelé que le gouvernement y a dépensé plus d'un million en travaux, pendant la réunion des deux pays, et qu'aujourd'hui ces travaux seront utilisés, et produiront d'immenses résultats.

M. le ministre des affaires étrangères a fait remarquer qu'il était impossible d'aboutir à la Moselle au moyen du canal du Luxembourg ou de tout autre, sans traverser une partie du territoire de la Prusse ou de la Hollande.

M. le ministre des finances succède à M. Van de Weyer et présente un rapport sur la dette. Ce rapport étant plein de chiffres et de calculs, il serait difficile d'en donner une idée.

M. Le Hon parle après M. le ministre des finances. J'ai la conviction intime dit-il, qu'il est de toute nécessité que nous acceptions le traité, de paix qu'on nous impose. Si déjà la conférence n'a pas arrêté les moyens de nous y contraindre, ces moyens seront bientôt trouvés. Il ne faut pas perdre l'unique occasion qui nous est offerte de constituer une Belgique indépendante, elle qui ne le fut jamais, elle que l'histoire nous présente sans cesse passant de main en main, et appartenant tantôt à tel souverain, tantôt à tel autre. Il ne faut pas se le dissimuler, si nous voulons entrer dans la famille européenne, nous n'avons que deux moyens: il faut ou que nous y entrions par la force, ou que nous y soyons admis par les traités. Par la force, cela devient impossible aujourd'hui, surtout si la volonté bien expresse et bien arrêtée des grandes puissances de l'Europe est, comme j'en suis convaincu, de prévenir toute reprise des hostilités et d'arriver à la paix générale par un désarmement général.

Quant aux traités, messieurs, parcourez tous ceux qui ont, dans des temps divers, réglé les destins de la Belgique et délimité son territoire, vous n'en trouverez aucun qui consacre son indépendance et qui lui accorde un territoire plus étendu et de meilleures frontières que le traité qu'on nous présente aujourd'hui.

On a parlé beaucoup du déshonneur qu'il y aurait à accepter le traité. Je ne vois pas de déshonneur là où l'on ne cède qu'à une force irrésistible. Nous obtenons moins que nous n'avions demandé, mais jamais peuple obtint-il tout ce qu'il demandait? un peuple ne peut pas plus fixer ses limites qu'un propriétaire ne peut fixer celles de son champ sans le consentement et au préjudice de son voisin.

L'orateur termine en rapportant ce qu'il sais de l'opinion des gouvernemens étrangers et des vœux de tous les peuples pour la conservation de la paix.

M. Leclercq discute successivement les deux questions préjudicielles soulevées par MM. d'Elhongne et Julien. Au moment d'aborder la discussion du fonds, il se trouve trop fatigué pour continuer. La chambre s'ajourne à demain à midi pour la continuation de la discussion.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Voici un extrait du discours de M. Jaminé à la chambre des représentans:

« Elle était pourtant heureuse, cette ville de Maestricht; mais, comme à vous, il lui manquait un peu de bien-être moral.

« Pendant plus de douze mois elle a souffert en silence. Il y avait là un point à l'horizon qui la rassurait. Le jour de la délivrance, de la réunion, viendrait. Le point avancé, c'est une terrible tempête. Son bien-être matériel, qu'elle voulait échanger en partie contre un peu de bien-être moral, est perdu sans retour. Du haut de ses remparts ses malheureux habitans assisteront à des élections directes, à un jugement par jury, aux agitations de la presse libre... C'est le supplice de Tantale.

« Et songe-t-on encore à indemniser les nombreuses familles qui ont suivi le mouvement?

« Et Venloo!... Mais si je vous en fais un lugubre tableau, ne verrez-vous pas le sourire errer sur vos lèvres? C'est ici que le cœur se soulève, qu'il y a concours d'indignation. Oui, déjà à Maestricht ceux que la révolution avait consternés parcourent les rues insultant aux habitans connus pour avoir des opinions libérales, connus pour avoir applaudi à la révolution: attendez quelques mois!... A Venloo on voit déjà entrer les misérables que, pour la sûreté publique, on avait cru devoir chasser; leur âme est gonflée de rage et de vengeance. Députés de Ruremonde, je ne nomme pas; mais j'indique, dites-moi si votre sang ne coule pas plus impétueux dans vos veines. Députés de Ruremonde, non, vous ne donnerez pas le scandale d'un vote approbatif; pour votre honneur, pour le repos de votre conscience, au moins vous vous abstenrez.

« Et si je repousse ce traité de honte, d'infamie, fer brûlant; si je le repousse de toutes mes forces, de mes cris, de mes bras; si l'on me fait fait horreur, c'est de l'intérêt personnel, et l'on comptait sur ma générosité?

« Hé! quels droits avez-vous à ma générosité? Ce pays, c'était le mien; ensemble nous l'avions conquis, ensemble nous devions vivre sous ses lois tutélaires, et vous me dites aujourd'hui: Allez-vous en, retournez en Hollande! Etes-vous donc aussi une conférence, messieurs? Elle, quand elle nous dépouille, quand elle nous outrage, elle veut que nous criions merci; et vous, quand vous me sacrifiez, là sous le couteau, vous exigez que la victime fasse entendre des accens de reconnaissance.

« De l'intérêt personnel! Mais c'est vous qui voulez vivre, c'est vous

qui nous sacrifiez ! nous ne demandons rien , nous sommes contents de ce que nous avons !

« Et qu'ai-je besoin d'être généreux ? encore un mot et vous n'êtes plus rien pour moi. La Hollande m'est aussi fermée, à moi fermée. Pardonnez à un malheureux qui plaide pour tant d'autres malheureux... Ai-je trop dit ? c'est que je songeais : mes propres souffrances sont aussi de quelque poids à mes yeux. Pardonnez-moi ; non , je ne vous ai pas maudits ; non , je ne veux pas que la misère de tant de familles, que le sang de tant de victimes, pèsent éternellement sur vos têtes ; loin de là. Ici parmi vous, heureux et estimé, ou malheureux, refoulé sur la terre étrangère, errant demain comme j'errais hier, je dirai : Dieu bénisse la Belgique ! Et ce roi, honnête homme, dans les destinées duquel il semble être de voir se flétrir tout ce qu'il touche d'une main caressante, je dirai encore : Que lui aussi soit béni !... Adieu.

Détails sur la révolution polonaise, par un témoin oculaire.

La bataille la plus importante pendant la révolution polonaise est celle qui a eu lieu le 25 février près de Grochow. Déjà là on aurait pu détruire complètement l'armée russe si l'esprit républicain des Polonais n'avait pas arrêté tout-à-coup les heureux résultats d'un succès éclatant. Chlopicki, déjà destitué alors, dirigeait en guerrier habile et en patriote dévoué les opérations militaires, de concert avec Michel Radziwil, qui n'est qu'un chef médiocre. Il donna l'ordre de renforcer l'aile gauche par laquelle il comptait porter des coups décisifs à l'ennemi. Kruckowieski commandait l'aile droite, il s'était plusieurs fois distingué sur le champ de bataille comme guerrier intrépide ; il fit répondre qu'il ne reconnaissait pas les ordres de Chlopicki. Les Polonais furent obligés de se retirer sur Praga, poursuivis par les Russes ; mais ces derniers y furent reçus d'une manière si vigoureuse qu'ils furent contraints de reculer.

Les Russes avaient cependant plus de 100,000 hommes, tandis que les Polonais en comptaient à peine 30,000 ; mais les premiers étaient tellement démoralisés qu'ils durent se résigner à l'inaction.

Dans ce moment, Skrzynecki, qui n'était pas encore généralissime, demandait au conseil de guerre 3 divisions seulement pour détruire l'armée russe ; car le plus mauvais esprit régnait alors dans cette armée. Mais il trouva une forte opposition pour cette entreprise ; le général Reder, peu digne du nom de Polonais, lui refusa même les provisions de poudre qui lui étaient nécessaires.

Devenu généralissime, Skrzynecki fit à Varsovie sa fameuse sortie de nuit, et attaqua les corps des généraux Kreutz et Geismar, il leur fit éprouver de grandes pertes, mais il ne les poursuivit pas.

Les personnes versées dans l'art militaire prétendaient que Skrzynecki aurait pu détruire l'armée russe, s'il avait profité de ses succès. C'est de là que datent les reproches qu'on lui a faits depuis, mais Skrzynecki objecte qu'il fut forcé d'agir ainsi. C'est d'ailleurs ici le cas de faire attention au caractère et aux sentimens de ce général, qui s'est toujours montré probe, capable et dévoué. Il parlait de ce principe, qu'il ne faut jamais sacrifier inutilement des soldats, et il calculait toujours d'avance, mathématiquement, ses chances de victoire ou de défaite, avant d'offrir le combat à l'ennemi. Il est donc à croire que Skrzynecki, non seulement doutait du succès, mais qu'il craignait encore, en s'éloignant trop de Varsovie, de compromettre sa cavalerie.

Le moment le plus avantageux pour l'armée polonaise fut au mois de février, immédiatement après la bataille de Grochow. Les succès de Dwernicki prouvent assez que le moment était bien choisi pour anéantir les débris de l'armée russe.

Parti, pour ainsi dire, sans troupes, il rassembla et organisa en chemin un corps nombreux de volontaires, et il prit à l'ennemi les canons qui lui manquaient.

Quant au général Uminski, on sait qu'il a été plus nuisible qu'utile à la cause polonaise, car c'est un officier moins habile que téméraire et audacieux. Il a fait périr inutilement un grand nombre de nos défenseurs. Ainsi que plusieurs autres généraux, il se précipitait sur l'ennemi, sans tenir aucun compte des obstacles locaux, tels que des rivières, des fossés, des ravins ; il l'attaquait dans des positions où il ne pouvait lui faire le moindre mal. C'est pour ces raisons que l'on censurait si généralement le plan si stratégiquement conçu par Skrzynecki.

Dès le commencement de la révolution polonaise, les patriotes se divisèrent en deux partis, l'un modéré et l'autre exagéré : les premiers voulaient que toutes les mesures fussent prises pour préparer et assurer le succès ; les seconds ne voulaient d'autre devise que vaincre ou mourir, ils repoussaient les calculs et les combinaisons, et ne comptaient que sur la justice de leur cause et sur leur vaillance.

Ces deux partis, du reste, furent et restèrent composés de Polonais dévoués et décidés à tous les sacrifices pour le triomphe de la liberté.

Toutes ces raisons réunies firent échouer dans son ensemble l'expédition en Lithuanie ; et cependant malgré leurs pertes, les Polonais auraient pu détruire entièrement les Russes, si, après la bataille d'Ostrolenka, ils les avaient poursuivis avec quelques divisions.

Diebitsch, après cette bataille d'Ostrolenka, qui resta indécise et qui en définitive fut plus avantageuse aux Polonais qu'aux Russes, commit la même faute qu'on reproche à Skrzynecki lors de sa sortie de Varsovie, il laissa les Polonais se retirer tranquillement et sans être inquiétés le moins du monde.

Cependant cette même bataille d'Ostrolenka, livrée six heures plus tard, aurait porté aux Russes un coup mortel ; mais nous fûmes malheureusement surpris dans notre camp, au moment où nous faisons

la cuisine. Skrzynecki déploya dans ce moment une grande présence d'esprit et une vaillance admirable, car il conduisit lui-même au feu, et à trois reprises différentes, les troupes qu'il put rassembler, et il fit éprouver à l'ennemi une perte au moins triple de celle de l'armée polonaise. Le seul avantage de l'armée russe, avantage qu'elle perdit bientôt après, par la faute de Diebitsch, fut d'occuper Ostrolenka, tandis que les Polonais étaient forcés à la retraite.

Après la bataille d'Ostrolenka, Kruchowieski se montra aussi opposé à Skrzynecki qu'il l'avait été à Chlopicki, à Grochow ; car il est généralement connu que c'est lui qui a déclaré peu après à Varsovie que Skrzynecki avait perdu la cause polonaise, ce qui fut cause de la destitution de ce généralissime.

Des personnes mieux au fait disent que ce fut par la faute d'Uminski que Diebitsch put s'avancer si promptement et si secrètement d'Ostrolenka, ce qui détruisit le plan de Skrzynecki, qui voulait faire lui-même une diversion en Lithuanie, où le général Gielgud fut envoyé par hasard.

Ce fut donc la maladresse et les fautes de ses lieutenans, et non la trahison de Skrzynecki, qui firent tant de mal à la nation polonaise, en lui enlevant des soldats dont elle avait si grand besoin. Au reste, ce qui paraît le plus probable dans tout ceci, c'est que Chlopowski a réellement trahi les Polonais.

(La suite au numéro prochain.)

Hier, S. M., accompagnée des généraux de Chasteler, d'Hane de Steenhuyse et du major de la Goutellerie, s'est rendue à Vilvorde, pour passer en revue et inspecter l'artillerie de réserve qui est à une demi-lieue de cette ville. S. M. est arrivée à une heure, en chaise de poste, attelée de six chevaux. Malgré le mauvais temps, elle a fait manœuvrer l'artillerie, composée de quatre batteries complètes ; elle a ensuite inspecté les gardes civiques de Vilvorde et des environs ; elle en est repartie pour Bruxelles à trois heures. Sa suite se composait de deux voitures sans escorte.

— La chambre de commerce d'Anvers, consultée par le gouvernement sur les 24 articles, a été d'avis, à l'unanimité, qu'il fallait les accepter.

— M. le ministre des finances a fait dans le comité secret d'hier un rapport sur la dette, que nous espérons pouvoir publier. Plusieurs orateurs ont ensuite été entendus pour et contre les 24 articles. Au point où en est arrivée la discussion, on pense que les débats seront clos demain lundi ; et d'après les dispositions qu'on remarque parmi les membres de la chambre des représentans, on s'attend à l'adoption. Le ministère sera chargé de faire éclaircir plusieurs points du traité. (Émancipation.)

— Hier, pendant tout l'après-midi ; il y a eu un grand mouvement à l'ambassade anglaise. Sir Robert Adair a expédié successivement trois courriers.

— On nous assure que les Hollandais recommencent depuis deux jours leurs coupures aux digues de l'Escaut à la hauteur de Lillo.

— On écrit de Bruges que le 27 on a aperçu la flotille anglaise à la hauteur de Blankenberg.

— Le patriote Lelewel, ex-président du gouvernement polonais, a passé 24 heures en notre ville. Il a assisté à la seconde audience du procès du général Lehardy de Beauplan. Il est reparti hier pour Paris.

— On nous écrit de Malines : Le grand quartier-général est toujours ici. Il y a un grand mouvement de courriers qui partent et qui arrivent ; c'est tout ce qu'il y a de plus remarquable, toutes nos forces sont du côté de Westerloo, Lierre, Herenthals, Ghoei, et Turnhout ; il en reste encore à Diest. M. le général Desprez, notre chef d'état-major, déploie une grande activité.

On lit dans le Journal des Flandres :

Nous avons annoncé, d'après une feuille flamande, de cette ville, que quelques officiers du 1<sup>er</sup> ban de notre garde civique avaient été renvoyés de Nieuport pour incapacité. Nous nous faisons un plaisir de pouvoir aujourd'hui démentir cette nouvelle, et affirmer que nos officiers, qui sont à Nieuport, connaissent leur service, et s'y prêtent avec zèle. Quelques-uns sont revenus pour aller témoigner dans l'affaire de M. de Souter et consors, qui doit être plaidée à Bruxelles, lundi 31 de ce mois.

— Au moment où le cabinet de Louis-Philippe se montre si réservé à l'égard des cours absolutistes, celles-ci ne se croient pas obligées d'agir avec la même réserve. Voici ce que publie le Correspondant de Nuremberg :

« On parle beaucoup d'une note diplomatique qui a été simultanément communiquée à toutes les cours des petits états de l'Allemagne, par l'agent accrédité d'une grande puissance du nord, et qui a été fortement recommandée à leur attention. Le but de cette note remarquable est de convaincre ces cours de la nécessité de réprimer l'esprit révolutionnaire et anti-monarchique de juillet en France, et d'étouffer partout l'exaltation, qui pourrait devenir menaçante pour la tranquillité et l'ordre légal. Il est promis à cet effet, par ladite puissance, les secours nécessaires pour appuyer les efforts que ces états feront afin de garantir leur autorité contre les tentatives factieuses de ces esprits pervers, et il leur est mis en même temps sous les yeux les glorieux succès obtenus par cette puissance, qui, par la force des armes a bien pu dompter le même esprit révolutionnaire qui eut l'audace de planter le drapeau de la rébellion dans quelques-unes de ses provinces. Il est enfin donné à connaître à ces cours que, si l'on n'a point l'intention de se mêler dans les affaires intérieures des états indépendans, on ne pourra pas cependant envisager avec indifférence les progrès d'une démagogie envahissante dans le cas où les gouvernemens, au

«ieu de s'y opposer avec énergie, manifesteraient leur faiblesse par des concessions.»

— On écrit de La Haye, 27 octobre :

Le général Chassé avait demandé au gouvernement des instructions sur ce qu'il aurait à faire le 25 octobre. Un courrier lui a été expédié sur-le-champ. C'est après avoir reçu deux courriers envoyés par le prince d'Orange que le prince Albert est parti pour l'armée.

— On mande de Bois-le-Duc, 27 octobre :

On vient de recevoir à l'improviste la nouvelle que le quartier-général du prince d'Orange sera transféré dans cette ville à dater du 2 novembre. Le prince Guillaume logera chez le gouverneur, et le prince Frédéric chez le receveur van Rykevorsel. Il paraît que le quartier-général séjournera très-long-temps dans notre ville. Beaucoup de personnes assurent que nos forces se tiendront encore quelque temps concentrés, dans l'attente des événements.

Le quartier-général du duc de Saxe-Weimar va s'établir à Boxtel, et celui du général Cortheyligers à Schyndel. On attend ici un bataillon de grenadiers et un bataillon de chasseurs. Plusieurs bataillons se rapprochent des frontières. On assure que l'armistice est prolongé de plusieurs jours, mais on ne sait encore rien d'officiel.

— On écrit de Zélande :

Les quatre corvettes qui étaient prêtes à partir pour les Indes orientales et occidentales ont reçu ordre de ne pas encore mettre à la voile.

— Une lettre particulière de Francfort, insérée dans la *Gazette universelle* d'Augsbourg, dit, sur la foi des lettres des provinces rhénanes de Prusse, que le lieutenant-général de Muffling, commandant le corps d'armée de Westphalie, était désigné au commandement en chef de toutes les forces prussiennes réunies dans les provinces rhénanes. On disait aussi que le premier corps d'armée avait reçu ordre de se mettre en marche pour les provinces occidentales de la monarchie, et que le corps d'armée de Poméranie attendait un pareil ordre.

NAMUR, 31 octobre.

Demain à cause de la fête de la Toussaint, le journal ne paraîtra pas.

Da 8 au 9 de ce mois, vers minuit, quatre voleurs armés, étant entrés, avec fraction, par une fenêtre dans la maison du sieur Henri Englebert, de Forcée, canton de Rochefort, sont allés dans la chambre du sieur Bernard-Joseph Bodart, vicaire du dit lieu, âgé de 78 ans, qui était au lit, un d'eux lui mit le pistolet à l'estomac; la femme Englebert voulut entrer; un autre menaçant de lui donner un coup de fusil, elle referma la porte et se retira. Un troisième gardait une autre porte, pendant que le quatrième enfonçait son coffre, son armoire et tiroirs, lui prit sa montre et son argent. Trois de ces voleurs étaient masqués. Henri Englebert, de l'âge du vicaire, saisi de frayeur, resta comme mort dans son lit.

On espère que l'autorité locale et la police provinciale, feront des recherches et parviendront à saisir ces malfaiteurs, pour que justice se fasse et que les honnêtes gens soient défendus et protégés.

#### COUR D'ASSISES DE LA PROVINCE DE NAMUR.

(Présidence de M. Dochen.)

Vers la fin du mois de juillet dernier, trois malheureux, chargés à eux seuls de la subsistance de dix-sept personnes, et contraints par la faim, par cette faim qui ne laisse aucune prise à la réflexion, qui l'emporte sur le sentiment des devoirs, allèrent dans un champ dérocher environ un setier et demi de seigle. La récolte n'était plus pendante, et ils furent traduits, à l'audience du 29 de ce mois, devant la cour d'assises de cette province. L'un des accusés surtout, père de cinq enfants en bas âge, dont l'aîné avait été noyé quelques jours auparavant, a répondu aux interpellations de M. le président avec une expression déchirante. Il a exposé sa détresse et la position malheureuse dans laquelle il se trouvait, avec cet accent qui part de l'âme, et que l'on pouvait difficilement méconnaître pour celui de la vérité. On a pu remarquer l'attendrissement qu'a provoqué chez plusieurs de MM. les jurés le récit d'une misère sans égale. M. Marehot, défenseur des accusés, s'est parfaitement tiré de la tâche qui lui était imposée. Il s'est attaché à démontrer qu'il ne pouvait dans l'espèce y avoir de soustraction frauduleuse pas plus que dans le cas où un malheureux mourant de faim aurait dérobé un pain dans la boutique d'un boulanger. Tirant ensuite un argument des expressions de l'article dont on invoquait l'application contre ses clients (art. 388 Cod. pén.), il a prétendu que le fait dont ils étaient accusés ne rentrait nullement dans le texte de cet article. Ce système de défense a obtenu un plein succès. Après une courte délibération, le jury est rentré dans la salle d'audience, et le chef, s'étant avancé vers la cour, a donné lecture de la déclaration, portant que les accusés n'étaient pas coupables. Le président a prononcé l'acquiescement des accusés, qui ont été remis en liberté sur-le-champ, au milieu des murmures de contentement de tous les assistans.

#### VARIÉTÉ.

— Quels sont les premiers restaurateurs de Londres? — Talleyrand, Bulow et C<sup>o</sup>.

— Encore une trentaine d'articles du genre des derniers et Charles X est aux Tuileries.

— Encore un emprunt!

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!

Le coq gaulois voudrait bien se battre, mais le juste milieu dit que c'est comme s'il chantait.

— Si le coq avait eu la vitesse et l'intrépidité de l'aigle, tous les despostes de la terre seraient déjà sa proie.

— Le 53<sup>e</sup> protocole aura pour objet de nous faire payer les frais que nous avons occasionés à conférence, ces frais consistent en papiers, plumes, encre, etc., etc.

— Le roi Guillaume aura toujours les mains dans nos poches.

## EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 28 octobre.

Détails sur la mort du comte Capo-d'Istrias.

M. Eynard vient d'adresser à différens journaux une lettre relative à l'assassinat de M. le comte Capo-d'Istrias, et qui est une apologie du caractère et des talens de cet homme d'état. M. Eynard n'hésite pas à croire que les furieux qui ont assassiné ce président, ont assassiné la Grèce du même coup.

Voici les détails qui nous sont parvenus sur ce tragique événement :

Nauplie, 9 octobre.

Ce matin, au moment où le président Capo-d'Istrias se rendait, suivant son usage, à l'église pour y entendre l'office du dimanche, deux hommes qui l'attendaient à la porte lui ont tiré dans la tête un coup de pistolet et porté dans le bas-ventre un coup de yatagan, dont il est mort sur-le-champ. Ces deux hommes étaient Constantin et Georges Mayromichalis, frère et fils de Pedro Bey, retenu depuis le mois de janvier dans la prison de la citadelle.

Constantin a été tué sur la place par la garde du président, et Georges ayant trouvé moyen de s'évader, est venu se réfugier dans la maison du consul français, avant que celui-ci n'ait été instruit du crime.

Le consul dut s'opposer à ce que Georges fût livré à la fureur du peuple qui voulait le massacrer; mais il a annoncé qu'il le remettrait entre les mains de l'autorité dès qu'on lui aurait fait officiellement la demande de son extradition.

Le sénat s'est réuni aussitôt, et d'après les pouvoirs dont il est investi par le congrès d'Argos, il s'occupe dans ce moment de nommer une commission qui sera chargée du gouvernement jusqu'à la réunion de l'assemblée nationale qui doit être immédiatement convoquée.

La ville est jusqu'à présent assez tranquille, et les commandans des différens corps de la garnison ont pris des mesures pour la préserver de tout désordre. Le commandant français Lalande et le commandant anglais ont avisé de leur côté aux moyens propres à garantir la sûreté personnelle des agens et des concitoyens des deux nations.

Je vous donnerai sous peu de jours de nouveaux détails sur les suites de ce déplorable événement, aussitôt que le gouvernement provisoire aura été organisé.

— Tout en traitant de chimériques les alarmes que plusieurs honorables députés ont conçues sur l'état de la Vendée, le gouvernement a cru cependant devoir prendre des mesures efficaces pour faire cesser les troubles dont ce pays est le théâtre. Une ordonnance royale vient de répartir entre les départemens de l'ouest les bataillons de gendarmerie mobile qui avaient été précédemment créés et dont la dénomination est supprimée par la même ordonnance. Ces trois bataillons présentent un effectif de neuf compagnies qui viennent d'être dirigées sur les départemens suivans : Maine-et-Loire, Mayenne, Deux-Sèvres, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée. Le casernement des brigades sera à la charge de chacun de ces départemens.

ANGLETERRE. — Londres, 27 octobre.

Avant-hier matin, S. A. I. la grande-duchesse Hélène, avec sa suite, s'est embarquée à bord d'un vaisseau du gouvernement à Woolwich, pour La Haye; de là elle doit se rendre à St-Petersbourg.

— Le prince et la princesse Lieven ont donné à dîner le 24 au prince de Talleyrand.

— Le *Courier* donne une lettre de Deal, en date d'hier, portant que dans la matinée y étaient arrivées trois frégates de 46, 42 et 36 canons, et une goëlette de S. M. venant de Portsmouth, et qu'on disait que quatre vaisseaux de ligne devaient se rendre dans les Dunes pour se joindre aux frégates, afin d'être prêts à se rendre sur les côtes de la Hollande si leurs services étaient jugés nécessaires.

A ce sujet, le *Courier* dit que l'ordre de départ sera certainement donné à la flotte de sir Ed. Codrington, à moins que la réponse aux dépêches qui ont été envoyées à notre ambassadeur, n'annonce l'acceptation par le gouvernement hollandais, de la décision de la conférence. La promptitude avec laquelle notre cabinet a agi en cette occasion, lui fait beaucoup d'honneur. On verra bientôt si le roi de Hollande agit par obstination de caractère, ou par suite de suggestion de deux puissances qui, bien qu'elles soient parties de la conférence, paraissent ennemies de l'arrangement de la question belge. Dans l'un et l'autre cas, le résultat doit être le même. L'Angleterre, la France et l'Autriche ont le même intérêt dans cette affaire, et elles sont déterminées à maintenir la paix. Il serait aussi absurde pour la Russie et la Prusse avec la Hollande de s'y opposer, qu'il le serait pour la Hollande de le faire elle seule. Nous espérons que les bruits, sur les intrigues de la Russie et de la Prusse, ne sont pas vrais.

— Nous venons de revoir une communication de la Hollande, par laquelle nous apprenons que le roi n'a pas consenti à la prolongation de l'armistice, S. M. a seulement déclaré qu'elle ne commencerait pas les hostilités immédiatement après le 25 courant, mais qu'elle se prêterait à toute agression.

(*Courier*.)

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

Correspondance du P. H. G.

La Haye, le 27 octobre 1831.

Après bien des peines, je vous écris, car la plus grande surveillance règne ici; non-seulement les lettres sont décachetées à la poste mais les personnes suspectes sont arrêtées et fouillées.

Chacun s'attendait au 25, à une reprise d'hostilités. Il n'était question parmi ce ramas d'étrangers à la solde de la Hollande, que d'invasion chez vous, de vols, de pillage, et parmi les chefs supérieurs, que d'impôts levés dans vos villes, exactions de toutes sortes, etc. Tel officier de fortune comptait s'enrichir en 15 jours à vos dépens, comme si vous n'aviez pas une armée organisée et des chefs français pour résister!

Guillaume en cherchant à tromper ses sujets sur le moral et l'effectif de vos troupes, sait particulièrement à quoi s'entendre. Ses nombreux espions sillonnent nuit et jour les routes de cette pauvre Belgique qui n'a point su tirer parti de sa révolution et de l'énergie des patriotes de septembre.

Vous n'imaginez point l'effet désagréable qu'a produit l'inaction du roi, au 25! on devait effectivement marcher. Tout était prêt: mais il paraît qu'un courrier de Londres et une note assez menaçante de la diplomatie française ont arrêté l'élan néerlandais.

Vous supposez sans doute que Guillaume ignorait la teneur des 24 articles qui vous ont été proposés? Erreur!... ses agens s'entendent intimement avec trois cours. Tout est pesé, discuté d'avance, dans l'intérêt d'une future restauration; enfin, jusqu'à ses réponses rapportées dans les journaux, tout est grimace et comédie! La Hollande est destinée bientôt à devenir la tête-de-pont des puissances coalisées pour marcher contre les révolutionnaires de juillet, en jetant la branche des Nassau en Belgique et Charles X dans les provinces françaises.

Je sais de bonne part que l'inertie de Guillaume est pour vous un mauvais présage. Faut-il vous l'avouer? il va traîner en longueur la signature du prétendu traité de paix jusqu'au moment où ses amis crieront: en avant! Encore six semaines. Alors, vous serez peut-être envahis par les masses du nord, si Louis-Philippe n'ouvre subitement les yeux. Une fois enchaînés, vous ne pourrez plus protéger ses frontières. La simplicité des Belges, disait dernièrement Guillaume à son conseil, me sert plus que la conférence.

Qui peut prévoir si, avant ladite signature du traité, un nouveau protocole ne viendra pas vous intimider l'ordre de licencier votre belle armée! vous savez ce qu'il advint au lion qui se laissa arracher les dents.

Un ministre bien connu est allé complimenter Guillaume, le 27 octobre, jour anniversaire du bombardement d'Anvers. J'ai vu le monarque sensible sourire!!!

COMMERCE.

PORT D'ANVERS. — Arrivages du 28 octobre.

Le brick belge *Vierge Marie*, cap. Schutt, ven. de Liverpool, avec sel. Du 29. — Le schooner français *La Dorade*, cap. Dubox, ven. de Havre. Départs. — Le trois mâts danois *Neptunus*, cap. Bakker, all. à Lisbonne, sur lest.

PRIX DES HUILES. — Lille, 27 octobre.

Table with 4 columns: Graines, Huiles, Tourteaux, and prices for various oil types like Colza, Oeillette, etc.

BOURSE D'ANVERS, du 29 octobre.

Table with 2 columns: Item (e.g., Emprunt de 12 millions) and Price/Value.

Bourse de Paris du 28 octobre. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 94 fr. 00 c. — 4 p. c., 76 fr. 50. — Rentes 3 p. c. jouiss. du 22 juin, 1830, 66 fr. 05 c. — Act. de la banque, 1620 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 77 fr. 50 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 68 fr. 172. — Rente perpétuelle d'Espagne, 54 fr. 00. — Emprunt d'Haiti, 220 fr. 00 c. — Emprunt de France, 93 f. 25 c.

Bourse d'Amsterdam, du 27 oct. — Dette active, 39 5/8; Billets de change, 15 3/8; Syndic. d'amort. 65 1/2.

Fonds publics de Londres, du 25 octobre. — Cons., 82 1/4.

ANNONCES.

1323. Avis au public.

L'administration militaire fera vendre, au comptant, le 2 novembre prochain, à neuf heures du matin, par le ministère de l'huissier Bauters, une quantité assez considérable de genièvre, vinaigre, savon et fourrages qui sont à renouveler pour l'approvisionnement de la citadelle de Namur, où les objets à vendre se trouvent déposés.

1332. Vente de taillis.

Mardi 15 novembre 1831, à midi, M. Delcorde, bourgmestre à Tamines, fera vendre la coupe de taillis, de cette année, croissant dans le bois communal dit les Prises.

Cette vente aura lieu à la régence dudit lieu, par le ministère du notaire Remacle, de Fosses.

1330. Immeubles à vendre par licitation.

Lundi 14 novembre 1831, à dix heures du matin, chez la veuve Falmagne, aubergiste à Fosses, il sera procédé, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Namur, le 3 septembre dernier, et à la requête des sieurs Grisart et autres consors, à la vente par licitation, conformément à la loi du 12 juin 1816, par le ministère de maître Gislain, notaire à Namur, et en présence de M. le juge de paix du canton de Fosses, des biens immeubles dont la désignation suit, sis à Burnot, commune de Profondeville, district et province de Namur:

- 1° Une île ou oseraie, divisée en deux parties, joignant chacune à la Meuse, à M. Raymond de Severin, au ruisseau et à Collignon;
2° Une pièce de terre joignant audit Collignon, au rivage, à la commune et à la grande route;
3° Une maison et jardin en dépendant, joignant à Collignon, au rivage et à la fenderie;
4° Une maison, appendices et dépendances, avec le jardin et le terrain en dépendant, contenant 18 perches environ et joignant du nord à Collignon, du midi au biez de la fenderie, du levant audit biez et du couchant à la grande route, ladite maison et partie de terrain étant aujourd'hui occupés par la brigade de gendarmerie, l'autre partie étant défructuée par le sieur Grisart.

Ces biens seront vendus par quatre lots, puis en masse, aux clauses et conditions dont on pourra prendre connaissance en l'étude de maître Marchot, avocat à Namur, et en celle dudit maître Gislain.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

Il paye au prix le plus élevé les récipissés de l'emprunt de 12 millions.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

791. EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernements.

1280. Commerce en fers, cloux et quincaillerie, très-avantageusement connu depuis long-temps, à céder tout de suite pour cause de départ.

S'adresser à l'épouse Demarteau-Louys, marché de l'Ange, n° 699, à Namur.

1322. AVIS.

Le public est prévenu que le lundi 7 novembre 1831, à dix heures du matin, il sera procédé à l'hôtel du gouvernement provincial à Namur, par la commission administrative de la maison de sûreté civile et militaire de cette ville, et sous l'approbation ultérieure du département de l'intérieur, à l'adjudication publique et au rabais de la fourniture du pain, de la viande, de la graisse, du beurre, des pommes de terre, des pois, des légumes, du sel, du poivre, du vinaigre, des chandelles, de l'huile, de la paille, du chauffage, du savon, du lait, des balais nécessaires, respectivement pour la nourriture des détenus, et pour le service de ladite maison, pendant l'année 1832.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et conditions de cette adjudication au bureau du geolier de ladite maison du sûreté civile et militaire à Namur.

Namur, le 27 octobre 1831.

Chanoine DE HAUREGARD, L'abbé PIRSOUL, secrétaire.

1327. Vente considérable d'objets mobiliers et marchandises en coutellerie et autres.

A la requête de Madame veuve Lesire, née Danheux, négociante, rue du bas de la place, N° 918, à Namur, on vendra publiquement une grande quantité de coutellerie et autres objets mobiliers.

Laquelle vente aura lieu le 9 novembre 1831, à la recette du sieur TSCHARNER, entrepreneur de ventes publiques.

Pour prix et conditions de la location de la maison cotée du n° 918 susdit, on doit s'adresser à M. TSCHARNER.

1331. AVIS.

Par exploit de l'huissier Dermine, en date du 28 octobre 1831, il a été formé sur le sieur Henri Hanot, cabaretier à Jambes, opposition entre les mains de Jean-Baptiste Hanot, domicilié à Sclayn à la remise des deniers et objets quelconques qu'il doit ou devra audit Henri Hanot, pour quelque cause que ce soit et notamment du chef des obligations qu'il lui a souscrites.

Par exploit du même huissier en date du 30 du même mois, dénonciation de ladite opposition et assignation en validité a été notifiée audit Henri Hanot.

1329. A louer de suite une belle petite maison près des Casernes, rue d'Orange, N° 1277. A vendre, au même numéro, deux feuillettes de bon vin de Bordeaux, superbe fusil de chasse à deux coups et tout mobilier d'un cabaret.